



COMMUNE
DE
MONTAGNY
près-Yverdon

Montagny, le 31 octobre 2016

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Séance du 26 octobre 2016

Présidence : Jean-Marc Cochet, Président

Présents : 24 membres

Dans sa séance du 26 octobre 2016

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTAGNY –PRES-YVERDON

a

- assermenté Mme Vanessa Hautier
- adopté les Art. 1 à 7 du préavis municipal N°1/16 concernant l'octroi d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations immobilières et de plaider en cas de litige, dans le cadre de la Loi sur les communes
- adopté les Art. 1 à 3 du préavis municipal N° 2/16 concernant l'octroi d'une autorisation générale de dépenses, urgentes et imprévisibles, relatives à la gestion des biens publics
- adopté le préavis municipal N° 3/16 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2017 au taux inchangé de **61 %** de l'impôt cantonal de base
- adopté les Art. 1 à 3 du préavis municipal N° 4/16 relatif à la fixation des indemnités et rémunérations pour le Conseil communal et la Municipalité

Le Président

Jean-Marc Cochet

La Secrétaire

Anne-Marie Forchelet